Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212902704-20261109-2026_57-DE

République Française
Département FINISTERE
Commune de SAINT URBAIN

Référence 2026-57

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 novembre 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
19	18	19

Vote

A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
05/11/2026

Date d'affichage
05/11/2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 novembre à 21h00, le Conseil municipal de Saint Urbain dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Julien POUPON, Maire, en session ordinaire.

Présents : Julien POUPON, Stéphane TROPRES, Jeannine LE GALL Philippe DANTEC, Stéphanie GORIN, Gwenaël KERNEIS, Yvan BRISHOUAL, Delphine LONGCHAMP, Anne GUILLOU, Gwenhael OMNES, Marie STEPHAN, Anne-Laure LE HIR, Sébastien LOZAC'H, Pierre-Yves DANTEC, Perrine LE MEHAUTE, Vincent KING, Serge POULIQUEN, Anouchka LE ROUX.

Absent ayant donné procuration : Marie SANQUER à Perrine LE MEHAUTE

A été nommée secrétaire : Anne GUILLOU

Objet : CONVENTION SDEF – EP Réparation défaut de câble – Rue de Pen ar Valy
Conv FIN EP 2026-545 – RSX-2026-270-004

Dans le cadre de travaux d'éclairage public, la commune sollicite le SDEF pour des travaux suivants :

- Réparation défaut de câble – Rue de Pen ar Valy

La commune et le SDEF conviennent que la contribution communale aux prestations prendra la forme d'un fond de concours.

Le montant de la participation financière se décompose de la manière suivante :

⇨ Eclairage public – Renouvellement câble	➢	3 300,00 € HT
⇨ Financement du SDEF	➢	1 650,00 €
⇨ **Part communale**	➢	**1 650,00 €**

Après avoir pris connaissance du projet et délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve cette proposition,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires.

En mairie le 9 novembre 2026

Secrétaire de séance

Le Maire,
Julien POUPON